

	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	CFS: 76/3 Décembre 1975
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point III(b) de
l'ordre du jour provisoire

F

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Première session

Rome, 5 - 9 avril 1976

MESURES PRISES EN APPLICATION DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL:

ETAT DES POLITIQUES ET OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIERE DE STOCKS CEREALIERES

1. L'une des principales fonctions dévolues au Comité de la sécurité alimentaire mondiale aux termes de son mandat consiste à "examiner les mesures prises par les gouvernements pour exécuter l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale". En vertu des sections I, II et III de l'Engagement, les pays signataires sont appelés à prendre les dispositions suivantes :
 - adopter, en matière de stocks céréaliers, des politiques qui tiennent compte de celles d'autres pays et qui aient pour effet de maintenir les stocks à un niveau minimal de sécurité pour l'ensemble du monde;
 - en élaborant ces politiques, prendre en considération les orientations convenues et veiller à éviter les répercussions fâcheuses sur la structure de la production ou du commerce international;
 - adopter des objectifs nationaux de stockage ayant pour but de maintenir les stocks à des niveaux au moins suffisants pour assurer la continuité des approvisionnements et parer aux situations d'urgence engendrées par de mauvaises récoltes ou des catastrophes naturelles;
 - tenir compte, en fixant ces objectifs de stockage des difficultés particulières qu'éprouvent les pays en développement et, dans toute la mesure du possible, réserver des stocks ou des capitaux pour faire face aux crises internationales;
 - dans les périodes de pénurie alimentaire aiguë, offrir à l'exportation, à des conditions raisonnables, tout stock dépassant le niveau minimal de sécurité;
 - prendre des dispositions en vue de reconstituer les stocks dès que la situation de l'offre le permet.

2. Le présent document passe en revue les politiques de stockage des 66 pays ayant souscrit à l'Engagement, ainsi que celles de 26 autres pays pour lesquels on dispose de renseignements ^{1/}, afin d'établir si elles sont conformes aux clauses précitées.

3. Les délégués sont invités à formuler leurs observations sur ce document, en apportant chaque fois que cela est possible des données complémentaires. Ils voudront bien aussi, afin que le Comité puisse être informé de l'état actuel des politiques nationales en matière de stockage des céréales, exposer les mesures que prennent leurs gouvernements respectifs pour étudier, énoncer ou établir des politiques nationales de stockage et de mise en réserve des denrées alimentaires conformément aux dispositions et aux orientations énoncées dans l'Engagement.

Etat de la question

4. (a) Formulation (ou révision) d'une politique nationale explicite en matière de stocks céréaliers. C'est là une des obligations fondamentales prévues au paragraphe 3 de l'Engagement. Aux fins du présent examen, il faut entendre par "politique" de stockage le mode d'action arrêté par un gouvernement pour orienter, influencer ou déterminer le niveau des stocks nationaux en fonction de certains objectifs définis. Selon les informations tirées de communications officielles adressées au Directeur général ou d'autres sources, quarante des soixante-six pays signataires appliquent des politiques nationales explicites de stockage des céréales. Pour la plupart, ces politiques ont été formulées avant l'adoption de l'Engagement.

5. Des quarante-trois pays en développement participants, vingt-huit figurent parmi ceux qui appliquent une politique de stockage explicite. Sur les quinze autres, cinq reconsidèrent activement leur position: la Thaïlande étudie une politique de rechange, à la lumière de l'Engagement et des recommandations subséquentes d'une mission FAO sur la sécurité alimentaire; le Cameroun et le Nigeria élaborent des politiques de stockage de réserves; la Colombie remanie sa politique de stockage en fonction de l'Engagement; enfin, l'Equateur pratique une politique qui, d'implicite, deviendra sans doute explicite lorsque de plus amples moyens d'entreposage seront disponibles - là encore à la suite d'une mission FAO. L'Uruguay a besoin d'une assistance internationale pour accroître sa capacité d'entreposage avant de pouvoir instituer une politique de stockage; le Burundi recherche une assistance financière pour mettre sur pied une politique de stockage; Madagascar est actuellement dans l'impossibilité d'adopter une politique de stockage en raison du déficit de sa production alimentaire et des prix élevés du riz sur les marchés mondiaux; au Népal, enfin, un projet d'aide bilatérale visant à renforcer le programme d'entreposage des céréales est sur le point de démarrer. On ne possède aucun renseignement sur d'éventuelles politiques de stockage en Birmanie, au Congo, en Gambie et en Sierra Leone.

6. Treize des vingt-trois pays développés participants n'ont pas encore formulé de politique explicite en matière de stockage des céréales. Le Canada et les Etats-Unis suivent certaines pratiques de stockage mais n'ont pas de politique explicite au sens indiqué plus haut. La CEE n'a pas non plus de politique officielle de stockage, encore que ses mesures d'intervention aient entre autres buts celui d'assurer un report normal. Divers pays dont

^{1/} On trouvera dans l'Annexe au présent document des données précises sur les politiques des divers pays.

l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande s'appêtent à reconsidérer leurs politiques de stockage ou à en élaborer conformément à l'Engagement.

7. Bon nombre des pays qui n'ont pas encore souscrit à l'Engagement (Chine, Liban, Pérou, Kenya, par exemple) appliquent des politiques explicites de stockage des céréales dont les objectifs rejoignent souvent ceux de la sécurité alimentaire mondiale. Par ailleurs, une politique de stockage est à l'étude au Brésil et si une telle politique fait actuellement défaut au Botswana, une réserve de crise pourrait y être établie sous peu comme suite à la recommandation de la mission FAO de sécurité alimentaire qui s'est rendue dans ce pays.

8. b) Objectifs des politiques de stockage. L'élaboration d'une politique nationale de stockage suppose l'adoption d'objectifs précis. Dans l'Engagement, l'objectif fondamental est d'assurer la continuité des approvisionnements et de parer aux situations critiques. En fait, la quasi-totalité des pays considérés déclarent que l'un des objectifs de leurs politiques de stockage est d'assurer un approvisionnement régulier aux consommateurs intérieurs. Les huit pays en développement qui n'indiquent pas expressément cet objectif ont tous en vue de constituer des réserves alimentaires de crise - ce qui représente leur exigence la plus pressante et celle qui bénéficie donc de la plus haute priorité, mais qui en fait aboutit au même résultat.

9. La plupart des pays en développement considérés font figurer la création de réserves alimentaires de crise parmi les objectifs de leurs politiques nationales de stockage. Parmi les vingt-huit pays en développement signataires de l'Engagement qui ont élaboré une politique de stockage explicite, dix seulement (Bolivie, Burundi, Egypte, Indonésie ^{1/}, Libéria, Malte, Mexique, Togo, Tunisie, Ouganda) n'y ont pas introduit une telle disposition, mais il semble évident que d'éventuels besoins urgents seraient en partie couverts à l'aide des stocks constitués à des fins plus générales.

10. Parmi les pays développés, qui sont moins exposés à de mauvaises récoltes et qui, par conséquent, n'ont d'ordinaire pas besoin d'entretenir à leur propre usage des réserves de crise, seuls le Japon, la République fédérale d'Allemagne, la Suède et l'Espagne énoncent cet objectif dans leurs politiques explicites de stockage. Deux faits nouveaux sont à signaler : la Finlande tient compte, dans ses réserves, des besoins d'aide alimentaire, et la Norvège, qui a mis 10 000 tonnes de blé à la disposition du PAM pour faire face à des besoins urgents en 1975, se propose aussi d'accroître ses stocks pour pouvoir le cas échéant octroyer des secours. Le Gouvernement suédois a décidé de réserver jusqu'à 40 000 tonnes de blé par an pour des opérations internationales de secours. Enfin, des pays comme l'Australie, le Canada et les Etats-Unis, de même que la CEE, ont de longue date coutume de puiser dans leurs propres stocks, lorsque les circonstances l'exigent, pour venir en aide aux pays en détresse.

11. La plupart des pays fournisseurs de céréales contribuent à la continuité des approvisionnements mondiaux en faisant figurer au nombre de leurs objectifs le maintien d'un flux régulier d'approvisionnement des marchés d'exportation.

^{1/} Le Gouvernement indonésien met actuellement en oeuvre pour le riz une nouvelle politique de stocks régulateurs.

12. Un ultime objectif énoncé dans l'Engagement est d'atténuer les fluctuations de la production et des prix. C'est là un but déclaré dans vingt-cinq pays en développement (dont quinze ont souscrit à l'Engagement), mais dans trois seulement des pays développés. Toutefois, bon nombre des pays, et notamment des pays développés, qui ne font pas explicitement état de cet objectif dans leurs politiques de stockage appliquent des dispositifs de stabilisation des prix qui, en pratique, supposent des achats à prix garantis et le stockage de céréales.

13. c) Objectifs nationaux de stockage. La définition d'objectifs nationaux quantitatifs de stockage est l'un des éléments clé de l'Engagement. C'est d'après ces objectifs que l'on peut juger du caractère plus ou moins adéquat des stocks actuels et ce sont eux qui, par la suite, pourront fournir une indication décisive pour évaluer le volume souhaitable des stocks globaux aux fins de la sécurité alimentaire mondiale. Bien des pays énoncent volontiers les buts généraux de leurs politiques de stockage, mais sont beaucoup moins disposés à fixer ou à rendre publics des objectifs précis en ce qui concerne le niveau de leurs stocks. En fait, moins de la moitié des pays participant à l'Engagement international ont annoncé des objectifs de stockage; ils appartiennent pour la plupart aux régions en développement.

14. Parmi les pays en développement, vingt et un de ceux qui ont souscrit à l'Engagement et quinze de ceux qui n'y participent pas ont établi des objectifs de stockage. Dans sept cas - Tchad, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Haute-Volta - ces objectifs visent uniquement les réserves de crise. Ils vont de 10 000 tonnes (Tchad) à 70 000 tonnes (Mali). La Corée fixe des objectifs distincts pour les réserves de crise et les réserves polyvalentes. Les autres pays ont adopté, pour les réserves polyvalentes, des objectifs qui, souvent, sont exprimés en mois de consommation (de un à six mois). Le Pakistan et le Maroc ont depuis peu relevé leurs objectifs de stockage pour tenir compte de l'augmentation des besoins et du fait que les objectifs précédents avaient été atteints.

15. Cinq pays développés (Finlande, Norvège, Espagne, Suède, Suisse) signataires de l'Engagement ont annoncé des objectifs précis de stockage. On croit savoir que le Japon étudie activement la possibilité d'établir un nouvel objectif de stockage. Les quantités visées, qui vont de 10 à 100 pour cent des besoins annuels de consommation, sont en général sensiblement plus fortes, relativement à la consommation nationale, que dans les pays en développement. Il semble que les stocks stratégiques soient inclus dans certains cas. La Finlande, la Suède et la Suisse ont récemment relevé leurs objectifs, tandis que la Norvège se propose de porter le sien à un niveau correspondant à la consommation d'une année.

16. d) Reconstitution des stocks. L'Engagement ^{1/} contient des dispositions précises en ce qui concerne la reconstitution des stocks, opération indispensable au maintien d'une politique de stockage efficace. L'état de la question est fort mal connu. En fait, de tous les pays considérés, seuls l'Indonésie et les Philippines mentionnent des dispositions précises aux fins de la reconstitution des stocks. L'Inde a annoncé pour 1975/76 des achats de céréales en partie destinés à regarnir les stocks et une assistance bilatérale est accordée à cet effet à divers pays de la zone sahélienne. De façon générale, il apparaît qu'aucune mesure visant la reconstitution des stocks

^{1/} Engagement international, paragraphe 3 (c).

nationaux (mise en réserve de crédits budgétaires aux fins d'achats, par exemple) ne sera sérieusement prise en considération jusqu'à ce que s'améliorent les conditions de l'offre. Il est à présumer que des dispositions en ce sens interviendraient au moment où serait définie une politique de stockage précise.

17. e) Orientations. Les politiques de stockage ayant pour la plupart été élaborées avant la signature de l'Engagement, les gouvernements en cause ne pouvaient à l'époque tenir compte des orientations énoncées à la Section II. Toutefois, les mesures d'assistance aux pays en développement prévues par la Norvège, la Suède et la Suisse sont conformes à l'une des principales orientations. En souscrivant à l'Engagement, le gouvernement du Nicaragua a déclaré que son pays avait déjà fait siennes les orientations proposées; de son côté, l'Uruguay est disposé à suivre ces orientations pour autant que le permet sa balance des paiements. En Ethiopie, où une politique de stockage a été formulée récemment comme suite aux recommandations d'une mission FAO de sécurité alimentaire, les orientations font semble-t-il l'objet d'un premier examen. Elles seront sans doute prises en considération dans des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Burundi, le Cameroun, la Colombie, l'Equateur, le Nigeria, la Thaïlande et le Botswana, où une politique nationale de stockage est sur le point d'être arrêtée. Il faut espérer qu'il en sera de même dans d'autres pays lorsqu'ils établiront ou réexamineront leurs politiques de stockage.

18. Indépendamment de l'étude proprement dite des orientations, l'Inde, le Nigeria et la Turquie se sont déclarés prêts, selon l'esprit de l'Engagement, à puiser dans leurs propres réserves pour venir en aide à des pays (voisins) qui seraient en proie à des pénuries alimentaires critiques. Ainsi qu'il est dit plus haut, la Norvège et la Suède ont réservé des stocks dans le même but.

19. f) Sauvegardes nécessaires. L'opportunité de veiller à ce que l'existence de stocks ne perturbe pas les marchés commerciaux est soulignée dans l'Engagement. Des dispositions régissant l'acquisition et l'utilisation des stocks devraient être énoncées à cet effet, de même que pour éviter de décourager la production, spécialement dans les pays en développement. L'une des sauvegardes mentionnées dans l'Engagement est le respect des Principes et des obligations de consultation définis au sein de la FAO et du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents. Vingt des vingt-quatre pays développés ayant souscrit à l'Engagement (abstraction faite du Luxembourg, du Portugal, de la Hongrie et de la Pologne) observent les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents et les obligations de consultation. Parmi les pays en développement considérés, la proportion de ceux qui observent les Principes est plus faible, mais on trouve parmi eux d'importants exportateurs comme la Thaïlande et l'Argentine. En dehors des Principes, il ne semble guère exister de sauvegardes précises contre les effets perturbateurs que peuvent exercer les politiques nationales de stockage sur la production intérieure, sur la production mondiale et sur le commerce international.

Conclusions

20. L'analyse qui vient d'être faite des politiques nationales de stockage rapportées à l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale aboutit aux conclusions suivantes :

- 1) La plupart des pays qui appliquent déjà une politique de stockage ont institué celle-ci avant de souscrire à l'Engagement, de sorte que les objectifs visés ne coïncident pas nécessairement.
- 2) Quelques pays ont déjà entrepris de reconsidérer ou de remanier leur politique de stockage en fonction de l'Engagement; les représentants de tous les autres pays participants sont invités à indiquer au Comité si leurs gouvernements respectifs ont entamé le même processus et sinon, quand ils comptent le faire.
- 3) Dans bien des cas, les politiques nationales de stockage déjà en vigueur sont en harmonie avec certaines des clauses de l'Engagement, mais il existe plusieurs importantes exceptions. Les voici :
 - quelques-uns seulement des pays participants développés, parmi lesquels ne figurent aucun des principaux exportateurs de céréales, ont déjà fixé des objectifs nationaux de stockage. Or, il sera très difficile dans ces conditions de s'assurer, comme l'envisage l'Engagement, que les stocks sont suffisants;
 - font généralement défaut les dispositions (budgétaires ou autres) devant permettre de regarnir les stocks dès que la situation de l'offre s'y prête;
 - rares sont jusqu'ici les pays qui ont tenu spécialement compte des besoins des pays en développement, comme le prévoit l'Engagement.
- 4) Ce sont presque toujours des pays en développement qui ont prévu des mesures explicites de stockage en vue de couvrir des besoins urgents. Certains pays scandinaves ont expressément réservé des stocks pour faire face à des crises internationales, conformément à l'Engagement, mais aucune politique explicite ne vise en tout ou partie les réserves de crise dans la majorité des pays développés.
- 5) De façon générale, il apparaît que les pays auront besoin de plus de temps pour formuler des politiques et objectifs de stockage ou pour les harmoniser, s'il en existe déjà, avec l'Engagement. A propos du point IV de son ordre du jour, le Comité jugera peut-être bon de recommander une durée convenable pour cette période transitoire, à la fin de laquelle on attendrait des pays signataires qu'ils aient achevé d'élaborer leurs politiques nationales de stockage.

ANNEXE A

Politiques nationales de stockage des céréales, en rapport avec l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale

<u>Pays</u>	<u>Politique explicitement définie 1/</u>	<u>Buts généraux 2/</u>	<u>Objectifs précis 3/</u>	<u>Orientations prises en considération 4/</u>	<u>Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/</u>	<u>Sauvegardes 6/</u>
<u>PAYS AYANT SOUSCRIT A L'ENGAGEMENT</u>						
<u>A. PAYS EN DEVELOPPEMENT</u>						
<u>ARGENTINE</u>	Oui	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs, stabiliser les prix, remplir les engagements internationaux	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
<u>BANGLADESH</u>	Oui 7/	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix, faire face aux situations critiques	700 000 tonnes	n.d.	n.d.	n.d.
<u>BOLIVIE</u>	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
<u>BIRMANIE</u>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicite- ment définie 1/	Buts généraux 2/	Objectifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
BURUNDI	Le Gouvernement recherche un financement pour une politique de stockage	Assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur	n.d.	Seront prises en considération	n.d.	n.d.
CAMEROUN	En cours de formulation	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix, faire face aux situations critiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
TCHAD	Elaborée par le PNUD/FAO, acceptée par le Gouvernement	Réserve nationale d'urgence	10 000 tonnes	n.d.	n.d.	n.d.
CHILI	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, faire face aux situations critiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
COLOMBIE	Nouvelle formulation en cours	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs, stabiliser les prix	2 mois d'approvisionnement (riz)	Sont prises en considération	n.d.	n.d.
CONGO	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
CHYPRE	Non explicite	Maintenir les stocks céréaliers à un niveau minimal de sécurité	Orge et blé : 3 mois de consommation	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicitement définie 1/	Buts généraux 2/	Objectifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
EQUATEUR	n.d. 7/	Assurer l'approvisionnement intérieur	Il est envisagé que le Gouvernement s'assure 60 jours d'approvisionnement Riz : 2 mois de consommation (= 25 000 tonnes)	Seront prises en considération	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
EGYPTE	n.d. 7/	Assurer l'approvisionnement intérieur	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
ETHIOPIE	n.d. 7/	Faire face aux situations critiques	60 000 tonnes	Oui	n.d.	Conditions strictes pour le déblocage
GAMBIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
HONG-KONG	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur en riz, stabiliser les prix, faire face aux situations critiques	44 000 tonnes de riz	n.d.	n.d.	n.d.

Pays	Politique explicite-ment définie 1/	Buts généraux 2/	Objectifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
INDE	Oui	Stocks opérationnels pour assurer une distribution publique régulière aux consommateurs tout au long de l'année et pour appuyer les programmes de stabilisation des prix; stocks spéciaux pour faire face aux situations critiques	7 millions de tonnes, toutes céréales	Disposée à aider les pays voisins en leur fournissant des vivres en cas d'urgence	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
INDONESIE	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur en riz à des prix raisonnables de riz	1 million de tonnes	n.d.	Oui	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
COREE (REPUBLIQUE DE)	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier, soutenir les programmes de stabilisation des prix et faire face aux situations critiques	Stock de report équivalent à 2 mois de consommation; réserve d'urgence équivalant à 2-3 mois de consommation	n.d.	n.d.	n.d.
KOWEIT	Non					

Pays	Politique explicite- ment définie 1/	Buts généraux 2/	Objectifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
LIBERIA	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur	35 000 tonnes de riz	n.d.	n.d.	n.d.
MADAGASCAR	Pas encore en raison de la production déficitaire et des prix élevés du riz sur les marchés mondiaux	-	-	-	-	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
MALTE	Oui	Assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur	10 000 tonnes de blé 10 000 tonnes d'autres céréales	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
MAURITANIE	Oui	Réserve de crise	40 000 tonnes de céréales vivrières	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
MEXIQUE	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur à des prix raisonnables, parer aux situations critiques	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicitement définie <u>1/</u>	Buts généraux <u>2/</u>	Objectifs précis <u>3/</u>	Orientations prises en considération <u>4/</u>	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks <u>5/</u>	Sauvegardes <u>6/</u>
MAROC	Oui	Assurer l'approvisionnement, stabiliser les prix, constituer des réserves de crise	500 000 tonnes de blé 3 mois d'approvisionnement en riz	n.d.	n.d.	n.d.
NEPAL	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
NICARAGUA	Oui	n.d.	n.d.	Sont suivies	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
NIGER	Oui <u>7/</u>	Réserve de crise	20 000-25 000 tonnes de céréales vivrières	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
NIGERIA	En voie d'élaboration <u>7/</u>	Entretien la consommation intérieure, assurer le ravitaillement en cas de désastre, stabiliser les prix	1975-80 : 250 000 tonnes de céréales; par la suite, 500 000 tonnes	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
PAKISTAN	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur à des prix raisonnables et faire face aux situations critiques	1 200 000 tonnes de blé	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicite- ment définie 1/	Buts généraux 2/	Objectifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
PHILIPPINES	Oui 7/	Assurer l'approvisionnement intérieur, notamment en période de disette; stabiliser les prix	100 000 tonnes de blé; 89 500 tonnes de maïs	n.d.	Approvisionnement intérieur	Libération de stocks lorsque l'offre est insuffisante ou en cas de pénuries "artificielles"
SENEGAL	Oui	Assurer la sécurité alimentaire de la population	50 000 tonnes, dont 30 000 tonnes de riz	n.d.	n.d.	n.d.
SIERRA LEONE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
SRI LANKA	Oui	Assurer une distribution équitable des denrées de base à des prix raisonnables. Assurer des stocks réguliers pour faire face aux situations critiques	Minimum de 6 semaines de consommation	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
SOUDAN	Oui	Parer aux pénuries	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
TANZANIE	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, parer aux situations critiques	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
THAÏLANDE	Compte adopté une politique en harmonie avec l'Engagement 7/	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs, stabiliser les prix	n.d.	Il en sera tenu compte	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicite- ment définie 1/	Buts généraux 2/	Objectifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
TOGO	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
TUNISIE	Oui	Assurer à la population un approvisionnement régulier et suffisant en céréales, limiter les pertes durant l'entreposage	Minimum de 6 mois de consommation nationale	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
TURQUIE	Oui	Parer aux situations critiques, stabiliser les prix, renforcer le dispositif gouvernemental de contrôle du marché céréalier	400 000 tonnes de blé, volume des stocks doublé eu égard à l'augmentation de la demande. Riz : 15-20% des besoins intérieurs	Aidera le cas échéant d'autres pays en proie à la disette	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
OUGANDA	Oui	n.d.	3 000 tonnes de blé, 36 000 tonnes de céréales secondaires	n.d.	n.d.	n.d.
HAUTE-VOLTA	Prend des mesures pour constituer un stock de sécurité	Réserve d'urgence	24 500 tonnes de céréales vivrières	n.d.	n.d.	n.d.

Pays	Politique explicite- ment définie <u>1/</u>	Buts généraux <u>2/</u>	Dispositifs précis <u>3/</u>	Orientations prises en considération <u>4/</u>	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks <u>5/</u>	Sauvegardes <u>6/</u>
URUGUAY	Sous réserve d'une aide internationale pour accroître la capacité d'emmagasinage	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs, remplir les engagements internationaux, stabiliser les prix, parer aux situations critiques	30 000 tonnes de blé	Sous réserve de considérations touchant la balance des paiements	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicite- ment définie 1/	Buts généraux 2/	Dispositifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
<u>B. PAYS DEVELOPPES</u>						
AUSTRALIE	Sur le point d'élaborer une politique nationale de stockage des céréales	Assurer l'approvisionnement intérieur	Pas d'objectif officiel. Stocks de report minimaux de l'Australian Wheat Board: 550 000 tonnes	Il en est tenu compte	n .d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
BELGIQUE	Voir CEE					Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
CANADA	Pratiques de stockage. Comme la production excédait la demande, il n'a pas été nécessaire de prévoir un programme national pour la constitution de réserves avec reports spécifiés	(des pratiques en vigueur) Assurer un approvisionnement régulier des marchés intérieurs et extérieurs, honorer les engagements internationaux, faire face aux situations critiques	Néant			Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicite- tément définie 1/	Buts généraux 2/	Dispositifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
DANEMARK	Voir CEE	-	-	-	-	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
CEE	Pas de politique officielle	Assurer l'approvisionnement régulier des marchés intérieurs et extérieurs, intervenir pour soutenir les prix	n.d.	n.d.	n.d.	Les pays membres observent les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
FINLANDE	Oui	Satisfaire aux besoins de la consommation intérieure et des programmes d'aide alimentaire, stabiliser les prix	Envisagé : 410 000 tonnes de céréales panifiables; 500 000 tonnes de céréales fourragères	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
FRANCE	Pas de politique explicite	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
ALLEMAGNE REPUBLIQUE FEDERALE D'	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, soutenir les prix, faire face aux situations critiques, entretenir des réserves stratégiques	n.d.	n.d.	n.d.	Adhère aux Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicitement définie <u>1/</u>	Buts généraux <u>2/</u>	Dispositifs précis <u>3/</u>	Orientations prises en considération <u>4/</u>	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks <u>5/</u>	Sauvegardes <u>6/</u>
IRLANDE	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
ISRAËL	Oui pour le blé	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
ITALIE	Voir CEE					
JAPON	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier, faire face aux situations critiques	1,4 million de tonnes de riz décor-tiqué, 1,1 million de tonnes de blé, 482 000 tonnes de céréales secondaires ⁷	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
LUXEMBOURG	Voir CEE					
PAYS-BAS	Voir CEE					n.d.
						Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents

Pays	Politique explicite-ment définie <u>1/</u>	Buts généraux <u>2/</u>	Dispositifs précis <u>3/</u>	Orientations prises en considération <u>4/</u>	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks <u>5/</u>	Sauvegardes
NOUVELLE-ZELANDE	Pas de stocks céréaliers relevant du Gouvernement, mais cette politique est actuellement reconsidérée	n.d.	n.d.	Il en est tenu compte	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
NORVEGE	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier. Accroissement envisagé pour couvrir d'éventuels besoins urgents	Actuel : 280 000 tonnes de céréales panifiables, 400 000 tonnes de céréales fourragères Envisagé : une année de consommation de céréales panifiables et fourrages	10 000 tonnes de blé à la disposition du PAM pour faire face aux situations d'urgence en 1975	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
POLOGNE	Pas explicite	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
PORTUGAL	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Pays	Politique explicitement définie <u>1/</u>	Buts généraux <u>2/</u>	Dispositifs précis <u>3/</u>	Orientations prises en considération <u>4/</u>	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks <u>5/</u>	Sauvegardes <u>6/</u>
ESPAGNE	Oui	Assurer l'approvisionnement régulier des marchés intérieurs et extérieurs, stabiliser les prix, parer aux situations critiques	Blé : 1 400 000 tonnes Céréales secondaires : 2 800 000 tonnes	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
SUEDE	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier, faire face aux situations critiques	400 000 tonnes pour les opérations internationales de secours de blé 235 000 tonnes de blé 65 000 tonnes de seigle	Comptait destiner une plus large part de l'excédent de production céréalière pour l'aide aux pays en développement	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
SUISSE	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier	510 000 tonnes de céréales panifiables 360 000 tonnes de céréales secondaires	Prête à assister les pays en développement qui souhaitent mettre en oeuvre des politiques nationales de stockage	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
ROYAUME-UNI	Voir CEE					

Pays	Politique explicitement définie	Buts généraux	Dispositifs précis	Orientations prises en considération	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks	Sauvegardes
	1/	2/	3/	4/	5/	6/
ETATS-UNIS	Pas de Politique explicite. Les milieux agricoles et commerciaux sont encouragés à entretenir des stocks	Assurer un approvisionnement régulier des marchés intérieurs et extérieurs, honorer les engagements internationaux, faire face aux situations critiques	Néant	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des stocks
YOUGOSLAVIE	Pas de politique explicite	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des stocks

Pays	Politique explicitement définie 1/	Buts généraux 2/	Dispositifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
<u>AUTRES PAYS</u>						
ARABIE SAOUDITE	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix	6 mois d'approvisionnement	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
AUTRICHE	Pas de politique explicite	Assurer l'approvisionnement intérieur	n.d.	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
BOTSWANA	Non 7/	-	-	-	-	-
BRESIL	A l'étude	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs, stabiliser les prix, faire face aux situations critiques	Aucun objectif officiel, mais une politique est à l'étude	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
CHINE	Oui	n.d.	n.d.	-	n.d.	-
COSTA RICA	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix	n.d.	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
EL SALVADOR	Oui	Stabiliser les prix, faire face aux besoins urgents	n.d.	-	n.d.	n.d.

Pays	Politique explicite- ment définie 1/	Buts Généraux 2/	Dispositifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
GHANA	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix	30 000 tonnes de maïs	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
GUATEMALA	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur à des prix raisonnables, faire face aux situations critiques	n.d.	-	n.d.	n.d.
GUYANE	Oui	n.d.	3 000 tonnes de blé 16 000 tonnes de maïs 6 000 tonnes de riz	-	n.d.	n.d.
HONGRIE	Enoncée dans le plan national	Assurer l'approvisionnement intérieur, parer aux pénuries	n.d.	-	n.d.	n.d.
IRAN	Oui	Satisfaire la demande en cas d'urgence, stabiliser les prix, assurer l'approvisionnement intérieur	44 000 tonnes de riz 200 000 - 300 000 tonnes de riz	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
IRAK	Oui	Assurer un approvisionnement intérieur régulier	Au minimum 6 semaines d'approvisionnement	-	n.d.	n.d.

Pays	Politique explicite- ment définie 1/	Buts généraux 2/	Dispositifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
JORDANIE	Oui	Constituer un stock de réserve de blé	50 pour cent de la demande intérieure annuelle	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents n.d.
KENYA	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur	90 000 - 180 000 tonnes de maïs 40 000 tonnes de blé	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents n.d.
LIBAN	Oui	Stocks de réserve minimaux pour faire face aux pénuries	4 mois d'approvisionnement en blé	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents n.d.
LYBIE	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur	6 mois de consommation	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents n.d.
MALAWI	Oui	Pourvoir aux besoins courants de la population urbaine, combler les déficits dans les zones rurales	n.d.	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents n.d.
MALAISIE	Oui	Pallier les déséquilibres de l'offre et de la demande, faire face aux situations critiques	3 mois de consommation de riz, 4 mois de consommation d'autres céréales	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents n.d.
MALDIVES	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix, constituer des réserves stratégiques	n.d.	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents n.d.

Pays	Politique explicite-ment définie 1/	Buts Généraux 2/	Dispositifs précis 3/	Orientations prises en considération 4/	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks 5/	Sauvegardes 6/
MALI	Provisoire	Faire face aux situations critiques	70 000 tonnes (dont 20 000 tonnes de riz)	-	n.d.	n.d.
MAURICE	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur	3 mois d'approvisionnement en riz et en farine	-	n.d.	n.d.
PEROU	Oui	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs, stabiliser les prix	Blé : 130 000; Riz : 65 000; marchés intérieurs équivalent de deux mois d'approvisionnement	-	n.d.	n.d.
RWANDA	Implicite	Assurer l'approvisionnement intérieur, parer aux situations critiques	n.d.	-	n.d.	Observe les Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents
SOMALIE	Oui	Assurer l'approvisionnement intérieur, stabiliser les prix, faire face aux situations critiques	50 000 tonnes	-	n.d.	n.d.
SYRIE	Oui	Assurer l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs, faire face aux situations critiques	n.d.	-	n.d.	n.d.

Pays	Politique explicitement définie	Buts généraux	Dispositifs précis	Orientations prises en considération	Dispositions en vue de la reconstitution des stocks	Sauvegardes
ZAMBIE	Oui	Satisfaire aux besoins intérieurs, encourager la production nationale de céréales	6 mois d'approvisionnement en maïs	4/	n.d.	n.d.

NOTES : Références correspondantes dans l'Engagement international : 1/ Par. 3(a); 2/ Par. 1, 3(a); 3/ Par. 3(b); 4/ Par. 5 et 6; 5/ Par. 3(c); 6/ Par. 7 et 8; 7/ Les recommandations de la Mission FAO de sécurité alimentaire FAO sont à l'étude.